

CESER : **18 novembre 2019**
Intervention n° : **02**
Document : **Projets du SRADET**
Orateur : **Emmanuel Thauhier**

Je m'exprime au nom des CCI du collège 1.

Le Conseil régional souhaite acter les engagements pris par les divers acteurs bretons : collectivités territoriales, entreprises, associations, citoyens. L'adaptation de la Bretagne aux transitions climatiques, environnementales et numériques passe par l'appropriation de leurs enjeux par tous : institutions, producteurs, individus. Elle passe aussi par des actions concrètes de chacun d'entre eux.

Si les démarches de sensibilisation et de mobilisation de la Breizh Cop font consensus, si l'identification des enjeux est partagée, la mise en œuvre des actions peut faire ré-émerger des antagonismes et divergences d'intérêt. Elles ne portent guère sur les objectifs, mais peuvent survenir dans les modalités de mise en place et dans leur intensité.

Ainsi, par exemple, dans l'objectif du « bien manger pour tous » : l'adhésion à cette perspective ne peut qu'être partagée. Mais il ne s'agit pas que d'une évolution des modes de consommation. Cet objectif conditionne aussi la mutation d'outils de production agricoles et agroalimentaires qui font vivre quelque 120 000 actifs bretons. Le « bien manger pour tous » ne doit pas conduire à une rétractation d'une activité économique qui a su mobiliser investissements, compétences et énergie pour nourrir des millions de personnes en France et hors de France. L'agriculture et l'agroalimentaire bretons sauront déployer de nouvelles offres, correspondant aux évolutions de consommation, en adaptant leurs outils de production, en innovant encore, en investissant de nouveau. Mais cette mutation s'inscrira sur le moyen et long terme, et demandera à être accompagnée par les pouvoirs publics.

Tous les secteurs d'activité sauront inscrire leur transition dans le temps, a fortiori ceux concentrant de lourds investissements.

De même, la capacité de la Bretagne, péninsule éloignée des principaux pôles économiques et urbains européens, à se connecter au monde, suppose de développer plus largement les liaisons aériennes, pour que ses entreprises mais aussi les touristes attirés par notre région puissent effectuer de longs déplacements en temps réduit. Cet objectif ne doit pas être opposé à la recherche de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le progrès des motorisations y participera grandement. La Bretagne doit donc continuer à investir dans ses plateformes aéroportuaires et à créer de nouvelles liaisons nationales et européennes.

Troisième exemple : la consommation d'espaces agricoles et naturels. Elle est forcément perçue comme négative. Il est évident qu'elle doit être limitée. Les espaces d'activité économique, pour ne prendre que ce seul usage du foncier, peuvent souvent être densifiés. Leur localisation et leur étendue doivent répondre à des besoins réels d'entreprises. Les espaces de production agricole sont nécessaires, eux aussi, à la production de richesse économique.

Cependant, on ne peut pas laisser penser que le développement économique, dans ou la réalisation d'infrastructures de transport ne devra se faire que sur des espaces déjà artificialisés. Le SRADDET réaffirme le caractère industriel de la Bretagne. Or les équipements industriels requièrent de l'espace. Il conviendra donc d'être rapidement précis sur les notions de compensation et de consommation nette du foncier, afin que les nouveaux projets de développement ne soient pas repoussés.

Je vous remercie de votre attention.